



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN D'ACTION

Tome 1 ■ Présentation générale



DOCUMENT STRATÉGIQUE
DE LA FAÇADE MARITIME
SUD-ATLANTIQUE





PRÉAMBULE	3
CARTE DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE	4
<hr/>	
PARTIE 1 : LE CADRE GÉNÉRAL DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE	5
1.1. Rappel du cadre européen et national	5
1.2. Contexte d'adoption de la stratégie de façade maritime en Sud-Atlantique	7
1.3. Synthèse de la stratégie de façade maritime adoptée	8
<hr/>	
PARTIE 2 : ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION	12
2.1. Finalité du plan d'action	12
2.2. Un processus concerté au niveau local	13
<hr/>	
PARTIE 3 : LE PLAN D'ACTION	14
3.1. Analyse des politiques publiques et actions existantes en lien avec la mer et le littoral	14
3.2. Présentation des actions au regard des items de la vision de la stratégie de façade maritime	15
<hr/>	
LISTE DES ACRONYMES	33
GLOSSAIRE	35





PRÉAMBULE

Le document stratégique de façade Sud-Atlantique décline les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à la façade. Il constitue la réponse de la France aux deux directives cadre « Stratégie pour le milieu marin » et « Planification de l'espace maritime ».

Le plan d'action constitue le quatrième et dernier élément du document stratégique de façade. Il comprend un ensemble d'actions concrètes et opérationnelles à mettre en œuvre aux échelles nationales, régionales et infra-régionales pour répondre aux objectifs stratégiques et atteindre la vision à horizon 2030, tous deux décrits dans le volet stratégique du document adopté en octobre 2019.

Présente dans toutes les régions océaniques du globe grâce à ses outremer, la France est souveraine et responsable d'un espace maritime de plus de 11 millions de kilomètres carrés. Partout, les espaces maritimes français sont porteurs d'enjeux socio-économiques et environnementaux et constituent un atout dans des domaines aussi variés que les activités nautiques, le transport maritime, le tourisme, la pêche, l'aquaculture, la construction navale, les énergies marines... Avec l'essor des activités et usages en mer, de nombreuses pressions pèsent sur la mer et le littoral.

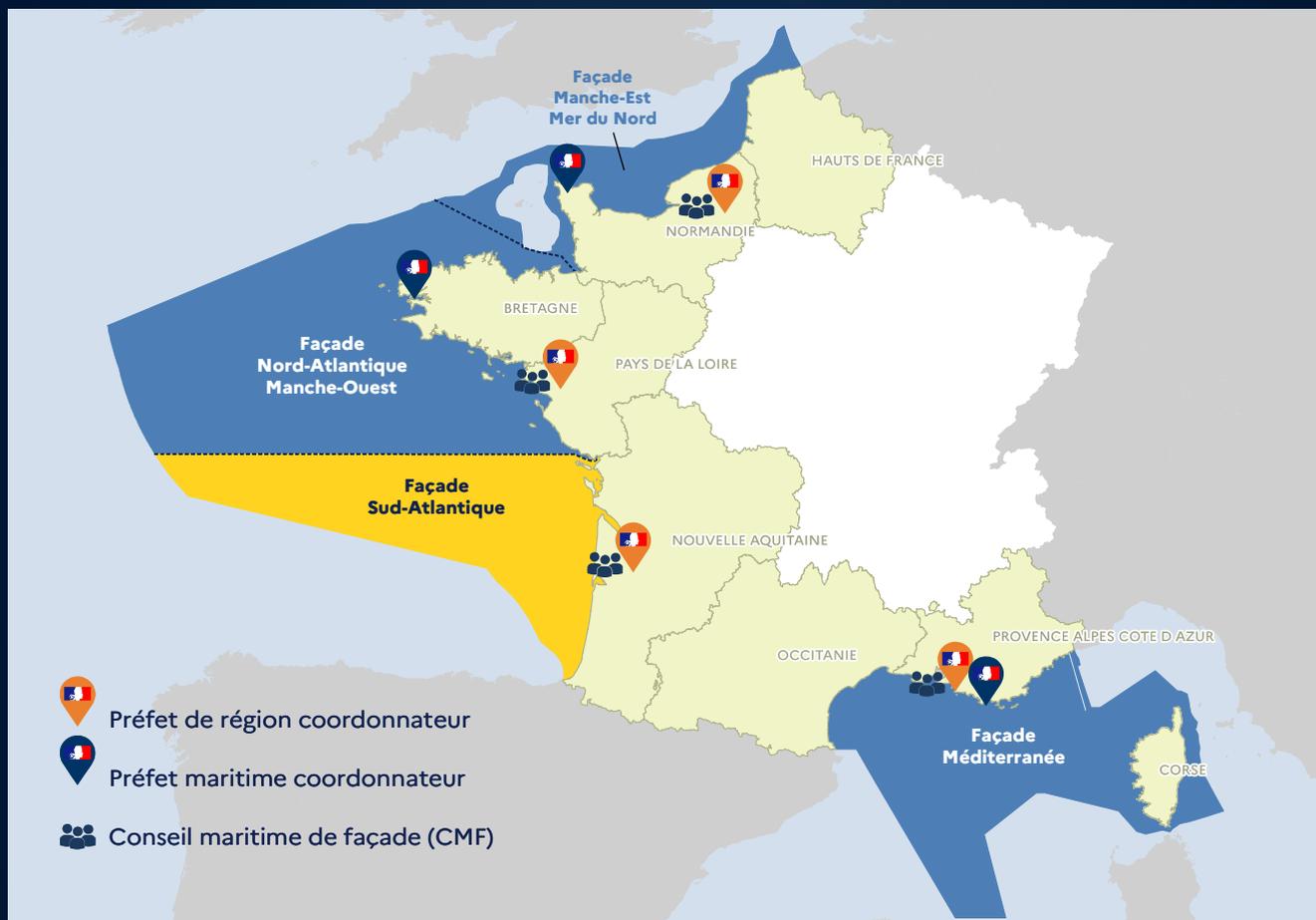
C'est dans ce contexte que l'élaboration d'une stratégie maritime à l'échelle de chaque façade a élargi et orienté les réflexions vers une planification de l'espace maritime qui tient compte des spécificités écologiques, économiques et sociales locales. Dans ce cadre, il s'agit dorénavant d'organiser les activités humaines pour en réduire les impacts sur les milieux marins tout en permettant la cohabitation des usages et la préservation des milieux et ressources naturels. ■





LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

DANS L'ESPACE MARITIME MÉTROPOLITAIN



723 kilomètres de linéaire côtier et **90 000** km² d'espace maritime



65 aires marines protégées dont **2** parcs naturels marins



4 départements littoraux et **138** communes littorales



53 000 emplois dans l'économie maritime dont **5 000** marins professionnels

©infographie DIRM SA, sources : DIRM SA/INSEE

PARTIE 1

LE CADRE GÉNÉRAL DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

1.1 Rappel du cadre européen et national

■ Une politique maritime européenne articulée autour de deux directives cadres

La Commission européenne a souhaité mettre en place une politique maritime qui tienne à la fois compte de la préservation des milieux marins et du développement économique de ses activités maritimes et littorales pour tendre vers une gestion intégrée des eaux de ses États membres. De cette orientation ont découlé 2 directives :

● la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) conduit les États membres de l'Union Européenne à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités humaines sur le milieu marin afin d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique des eaux marines et préserver ainsi les milieux marins. Au sens de la directive, le bon état écologique du milieu marin s'entend comme un bon fonctionnement des écosystèmes marins dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire une diversité écologique conservée et des interactions acceptables entre les espèces et leurs habitats pour un océan productif.

En France, cette directive s'applique aux eaux métropolitaines. Elle est déclinée en un plan d'action pour le milieu marin (le PAMM) qui a déjà connu un cycle de mise en œuvre (2016-2021) et est réactualisée tous les 6 ans pour tenir compte de l'évolution de la situation et des connaissances disponibles.

● la directive cadre « planification des espaces maritimes » (DCPEM) vise à organiser les usages en mer pour éviter les conflits et favoriser la croissance bleue et le développement durable des activités maritimes et littorales.

■ Stratégie Nationale Mer et Littoral

Fort de l'ambition maritime nationale renforcée notamment en 2009 à l'occasion du Grenelle de la mer, la France joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de cette politique européenne.

En février 2017, elle décide d'utiliser sa position géographique pour élaborer une stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) qui vise à faire émerger un nouveau modèle de société alliant progrès socio-économique, préservation des milieux marins, valorisation des ressources et gestion intégrée des activités maritimes et littorales. Cette stratégie nationale offre un cadre d'action au travers quatre orientations stratégiques :

- encourager la croissance et l'innovation,
- développer des territoires maritimes et littoraux résilients,
- valoriser les initiatives locales,
- promouvoir une vision française au niveau international.

Les orientations générales de la SNML fixent le cap à suivre pour les politiques publiques en lien avec la mer et le littoral. N'ayant pas vocation à être mises en œuvre de façon uniforme sur l'ensemble du littoral français, elles sont déclinées dans les documents stratégiques de façade (DSF).

En 2016, pour organiser la planification en tenant compte du volet préservation des milieux marins, la France décide d'intégrer le PAMM au DSF, dont il constituera le volet environnemental.

Ainsi, le DSF vise un développement durable des usages dans le respect de l'atteinte du bon état écologique des eaux marines. Ces engagements internationaux et européens sont déclinés au travers de la loi dite « biodiversité » de 2018 dont les principes devront être intégrés par les porteurs de projets à une échelle locale.

■ Éléments constitutifs des Documents Stratégique de Façade

Conformément à l'article R.219-1-7 du code de l'environnement, ce document stratégique de façade se compose des quatre parties suivantes :

- la situation de l'existant dans le périmètre de la façade maritime, ses enjeux et la vision à horizon 2030 pour l'avenir de la façade (partie 1),
- la définition des objectifs stratégiques, exposée d'un point de vue socio-économique et environnemental, les indicateurs associés et une carte des vocations (partie 2),

- les modalités d'évaluation et de mise en œuvre du document stratégique, dit dispositif de suivi (partie 3),

- un plan d'action (partie 4).

La stratégie de façade maritime se compose des deux premières parties sus-citées. Sur la base d'un diagnostic environnemental et socio-économique, ce volet, dit « stratégique », identifie la vision d'avenir que chaque façade souhaite à horizon 2030, fixe des objectifs stratégiques à la fois environnementaux et socio-économiques pour y parvenir et traduit les orientations stratégiques au travers d'une carte des vocations des différents secteurs de la façade. Cette carte des vocations identifie des zones cohérentes établies au regard des enjeux en présence, des objectifs généraux qui leur sont assignés et des priorités stratégiques d'évolution des activités et du milieu marin.

Le volet, dit « opérationnel », se compose du dispositif de suivi de l'état du milieu en vue de l'évaluation des eaux marines et de l'atteinte des objectifs environnementaux, et du plan d'action. Ce dernier décline la stratégie de façade maritime en ciblant l'ensemble des actions concrètes et opérationnelles à mettre en place pour répondre aux objectifs stratégiques et atteindre cette vision à horizon 2030.

■ Une nécessaire compatibilité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

La législation relative à la gestion des eaux et des milieux aquatiques est inscrite dans le code de l'environnement. Celui-ci intègre notamment la loi du 21 avril 2004 (transposition de la Directive cadre sur l'eau - DCE - du 23/10/2000), celle du 30 décembre 2006 (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques), les lois « Grenelle » du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 ainsi que la loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, la nature et des paysages qui fixent des objectifs de gestion de l'eau.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques qui :

- prend en compte l'ensemble des milieux superficiels (cours d'eau, canaux, plans d'eau, eaux côtières et saumâtres dites de transition) et souterrains (aquifères libres et captifs) ;
- précise les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux européens ;

- résume le programme de mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;

- décrit les réseaux de surveillance destinés à vérifier l'état des milieux aquatiques et l'atteinte des objectifs environnementaux, notamment le bon état des eaux ;

- propose des orientations pour la récupération des coûts liés à la gestion de l'eau, la tarification de l'eau et des services, ainsi que leurs principes de transparence ;

- donne des indications pour une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau.

Adopté par le préfet coordonnateur de bassin, le SDAGE fixe des objectifs pour chaque masse d'eau avec obligation de résultat au regard des exigences de la DCE dans les plans d'eau, cours d'eau, estuaires, eaux côtières et de transition, eaux souterraines. L'atteinte du « bon état » est un de ses objectifs généraux. En effet, les sources de pressions sur le milieu marin sont en partie issues du continent (apports des bassins versants en nutriments, en matière organique, en contaminants ou en eau douce, perturbations physiques des habitats, déchets...).

La DCSMM et la DCE ont donc un objectif commun d'atteinte du bon état des eaux auxquelles elles s'appliquent. Au niveau du recouvrement géographique, seules les eaux côtières (eaux situées en deçà de 1 mille nautique de la ligne de base) et les eaux territoriales pour l'état chimique en métropole sont couvertes conjointement par les deux directives.

Aussi, l'article L. 212.1 du code de l'environnement impose la compatibilité entre les dispositions du SDAGE et les objectifs environnementaux du DSF.

Sur les objectifs partagés par le SDAGE Adour-Garonne et le DSF Sud-Atlantique, les plans d'action intègrent des actions communes aux deux documents et tissent le lien terre-mer à l'échelle de la façade, en particulier sur les thématiques des contaminants, des déchets et des apports en eau douce. L'annexe 6 présente le tableau de correspondance entre les objectifs environnementaux du DSF Sud-Atlantique et les dispositions du projet de SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.



1.2 Contexte d'adoption de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique

Le document stratégique de façade est élaboré par l'État. Il est piloté par les ministères chargés de la mer et de l'environnement au niveau national. Au niveau local, la responsabilité de son élaboration incombe au préfet maritime de l'Atlantique et à la préfète de région Nouvelle-Aquitaine, préfets coordonnateurs, qui s'appuient sur une instance de concertation locale, le Conseil maritime de façade. Chacun des volets du document stratégique est soumis à la saisine de l'Autorité environnementale et à la consultation des instances et du public pour une durée réglementaire de 3 mois.

■ L'association des acteurs locaux

En Sud-Atlantique, pendant toute la durée d'élaboration de la Stratégie de façade maritime, des réunions et des échanges avec l'ensemble des acteurs locaux, notamment au sein des commissions du Conseil Maritime de Façade, ont permis de définir des objectifs cohérents avec ceux des autres schémas d'orientations du périmètre de la façade.

■ La consultation préalable et coopération avec les États membres

Une consultation préalable a été menée entre le 26 janvier et le 25 mars 2018 sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Pour que les citoyens puissent s'exprimer, cette consultation a revêtu 2 formes :

- une **plate-forme participative** « mer et littoral 2030 »,
- des **ateliers citoyens** organisés à La Rochelle, Bordeaux, Capbreton et Biarritz.

Des travaux coopératifs ont aussi été engagés entre les États membres et les pays tiers via des réunions régulières de groupes d'experts pour aborder les questions spécifiques aux zones transfrontalières. Pour la façade Sud-Atlantique, ces échanges ont notamment eu lieu avec l'Espagne sur les questions spécifiques du transport de l'énergie, et avec le Royaume-Uni dans le contexte du Brexit et de ses conséquences pour le secteur de la pêche.

■ Les consultations réglementaires

Conformément à l'article R. 122-10 du code de l'environnement, les DSF sont soumis à évaluation environnementale.



©infographie DIRM SA

Dans le cadre de cette évaluation, l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable a été consultée pour avis entre novembre 2018 et février 2019 sur chaque stratégie de façade maritime. Elle a rendu son avis le 20 février 2019. Les recommandations qu'elle y a formulées étaient à considérer comme « un avis de cadrage préalable pour la suite de la démarche d'évaluation environnementale ».

Du 4 mars au 4 juin 2019, la stratégie de façade maritime a ensuite fait l'objet de la consultation simultanée du public et des instances réglementaires (définies à l'article R.219-1-10 du code de l'environnement). À l'issue de ce processus de consultation, l'ensemble des avis a été analysé et a donné lieu à des ajustements de la stratégie de façade. Un bilan de l'ensemble de ces consultations synthétisant les évolutions apportées a été annexé à l'arrêté d'approbation de la stratégie de façade.

Conformément à l'engagement pris par la France auprès de la Commission européenne et suite à ces ajustements, la stratégie de façade Sud-Atlantique a été définitivement adoptée le 14 octobre 2019 par les préfets coordonnateurs, la Préfète de région Nouvelle-Aquitaine et le Préfet maritime de l'Atlantique.

1.3 Synthèse de la stratégie de façade maritime adoptée

Cette stratégie de façade se compose d'un document synthétique qui renvoie vers une série de 9 annexes, contenant la synthèse des analyses scientifiques et techniques et les éléments constitutifs des objectifs stratégiques et de la planification de l'espace maritime local.

L'ambition qu'elle porte s'appuie sur un état des lieux environnemental et socio-économique de la façade.

■ Synthèse de l'état des lieux environnemental de la façade

La façade Sud-Atlantique dispose en mer d'espaces naturels marins protégés, de riches écosystèmes et d'un patrimoine culturel à l'identité marquée. Sur le littoral, elle se compose de milieux variés allant de la côte rocheuse du Pays basque aux zones abritées dans les Pertuis, en passant par les côtes sableuses de la Gironde et des Landes, la petite mer intérieure du Bassin d'Arcachon et le plus grand estuaire d'Europe, celui de la Gironde.



Le Bassin d'Arcachon concentre la moitié des herbiers de zostères et la plus grande population d'hippocampes en France

© Office Français pour la Biodiversité

Plus au large, le plateau continental abrite plusieurs particularités géomorphologiques comme le Plateau de Rochebonne avec sa biodiversité et sa diversité d'habitats, le Gouf de Capbreton dont la proximité avec la côte demeure une spécificité mondiale, ou encore des canyons d'eau froide qui sont des habitats rares et des zones remarquables de biodiversité.

La richesse de ces milieux, qui constituent des secteurs de nourriceries et de frayères privilégiés, est propice au développement d'espèces marines.

La façade Sud-Atlantique est responsable au niveau européen de la préservation de sept espèces de poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée, comme le saumon de l'Adour, la lamproie ou l'esturgeon européen.

La façade joue aussi un rôle majeur pour le cycle de vie de nombreuses espèces commerciales, comme la sole ou les poissons pélagiques. Concernant les mammifères marins, le sud du Golfe de Gascogne est une zone majeure pour les grands cétacés tandis que des espèces d'élaémobranches sont présentes au sein de la Mer des Pertuis et du Bassin d'Arcachon. Les petits delphinidés sont, quant à eux, largement présents sur l'ensemble du plateau.

Enfin, la façade a un rôle prépondérant pour le maintien des populations d'oiseaux marins avec notamment des sites d'hivernage dans la mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon, l'accueil de colonies d'oiseaux en période de nidification comme celui de la sterne caugek sur le Banc d'Arguin ou des avocettes élégantes dans les Pertuis, la présence d'espèces remarquables comme le puffin des Baléares en hiver, notamment au niveau du Gouf de Capbreton.

■ Synthèse de l'état des lieux socio-économique de la façade

Ce riche patrimoine naturel d'exception est aussi structurant pour les activités économiques et les usages qui s'exercent sur la façade. L'économie maritime de Nouvelle-Aquitaine représente environ 50 000 emplois, dont plus de la moitié dans le tourisme littoral et une large partie se concentre dans les produits de la mer, l'industrie navale et nautique et le transport maritime.

Les activités socio-économiques de la façade se structurent principalement autour de :

- la présence de 2 grands ports maritimes (Bordeaux et La Rochelle), de l'ensemble portuaire départemental de Rochefort - Tonnay-Charente et du port régional de Bayonne qui assuraient le traitement de 20 millions de tonnes de marchandises en 2016.



La façade Sud-Atlantique est la première région conchylicole d'Europe et génère 40% du chiffre d'affaire national

© Laurent Mignaux, Terra

- une pêche majoritairement artisanale, côtière et estuarienne,
- deux grands bassins ostréicoles (Marennes-Oléron et le Bassin d'Arcachon) qui font de la Nouvelle-Aquitaine le premier bassin de production d'Europe,
- une filière de construction et de réparation navales à forte valeur ajoutée présente à Bordeaux, La Rochelle et Arcachon,
- l'accueil, au sud de la façade, berceau européen du surf, des sièges des grandes entreprises du secteur,
- de nombreux métiers de la mer représentés, dont 5 300 marins professionnels en activité, grâce à une offre de formation variée et dispensée par les établissements d'enseignement maritime, de l'enseignement supérieur, des établissements publics administratifs (CREPS...) ou encore différentes fédérations nautiques sportives,
- des programmes variés et interdisciplinaires, menés par différents organismes de recherche,
- des potentiels réels de développement des énergies éolienne, hydrolienne et du houlomoteur,
- des sites naturels attractifs pour de nombreux touristes et adeptes de loisirs nautiques répartis entre les quatre principaux bassins de navigation qui s'échelonnent sur la façade (les îles et pertuis charentais, l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, le Bassin d'Arcachon et le sud des Landes – du Pays basque jusqu'à la frontière espagnole) et qui rapportent 800 millions de chiffres d'affaires pour les seules activités de nautisme. Le surf est une activité emblématique du sud de la façade avec une densité importante de spots entre Hossegor et Biarritz.

Du fait de la concentration de populations et d'activités sur la frange littorale qui découle de son attractivité, la façade subit de fortes pressions et connaît un fort taux d'artificialisation et un étalement urbain important au détriment des terres agricoles et des milieux naturels et forestiers. Le littoral néo-aquitain est aussi exposé aux risques littoraux de submersion et d'érosion côtière, particulièrement sur la côte sableuse des Landes.

Ce diagnostic a permis de faire émerger des enjeux tant thématiques qu'écologiques et socio-économiques qui concernent toutes les filières. Face à ces enjeux, la stratégie de façade Sud-Atlantique ambitionne de concilier le développement de l'économie bleue avec la préservation des milieux marins et une gestion harmonisée des espaces et des ressources.

■ Une vision d'avenir transversale déclinée en :

Au regard de ce diagnostic, la vision locale de la Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral (SNML), qui fixe le futur souhaité pour la façade Sud-Atlantique à horizon 2030, s'articule autour de 3 axes principaux :



Le grand port maritime de la Rochelle traite environ 10 millions de tonnes de marchandises par an

© Port Atlantique La Rochelle

● **Une exigence** : le maintien d'un patrimoine marin d'exception par l'atteinte du bon état écologique. Cet axe implique une bonne qualité de l'eau, essentielle en Nouvelle-Aquitaine pour les activités conchylicoles notamment, et une résilience des territoires face aux risques littoraux.

● **Un projet** : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques. Cet axe sous-entend des filières professionnelles et des ports performants et pourvoyeurs d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique, un partage accepté de la mer qui permet une coexistence à la fois harmonieuse entre les différents usages et économe des ressources et des espaces.

● **Un levier** : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation grâce à des liens renforcés entre scientifiques et professionnels pour mieux connaître la mer, au maintien des capacités de recherche, développement et innovation et à un public intéressé par la mer, conscient de sa fragilité et de son potentiel.

Élément structurant du document, cette vision à horizon 2030 est déclinée sous deux aspects :

■ **1ère déclinaison** : *l'affirmation d'objectifs stratégiques pour la façade*

● **14 Objectifs stratégiques environnementaux généraux (OE)**, déclinés en 54 objectifs particuliers et assortis d'indicateurs et de cibles. Ces OE traitent du bon état écologique du milieu marin et portent par exemple sur la biodiversité marine, l'exploitation des espèces commerciales, l'interface terre-mer dont les déchets, la sensibilisation, etc.

● **26 Objectifs stratégiques socio-économiques généraux (OSE)**, déclinés en 64 objectifs particuliers assortis d'indicateurs. Ils sont répartis selon les grands secteurs d'activités, les questions de formation, d'aménagement et de connaissances.

■ **2ème déclinaison** : *La carte des vocations*

Cette carte désigne l'utilisation prioritaire que l'on souhaite donner aux secteurs maritimes cohérents délimités sur la façade. La cohérence de ces 7 secteurs a été déterminée en fonction d'enjeux homogènes en présence, que ce soit une unité environnementale de la zone, le regroupement d'enjeux propres à cet espace, des activités spécifiques sur ce territoire ou la désignation d'une utilité préférentielle par les pouvoirs publics (les parcs naturels marins par exemple). Une vocation a ensuite été assignée à chacun de ces 7 secteurs pour favoriser des priorités en termes de préservation des milieux marins ou de développement d'activités. Sur la façade Sud-Atlantique, les 7 secteurs identifiés sont :

● **2 secteurs sur le périmètre des parcs naturels marins** qui visent la connaissance et la préservation du milieu marin, et le développement durable des activités maritimes,

● **1 territoire côtier peu dense sur la côte sableuse girondine et landaise** qui cible une bonne cohabitation des usages et activités littorales en tenant compte de l'évolution du trait de côte,

● **1 territoire à forte densité sur la côte rocheuse du Pays basque, l'estuaire de l'Adour et le Gouf de Capbreton** qui privilégie la cohabitation des activités historiques emblématiques conditionnées à la réduction des pressions et tenant compte de l'évolution du trait de côte,

● **3 territoires plus au large** avec, pour l'un, la priorité donnée au développement des activités de pêche professionnelle durable en cohabitation avec les autres usages, et pour les deux autres territoires, qui ont peu d'activités en présence, une priorité axée sur une exploitation durable des ressources marines conditionnée à une meilleure connaissance de ces secteurs. ■



CARTE DES VOCATIONS DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE



7 SECTEURS IDENTIFIÉS

LES SECTEURS CÔTIERS

■ Secteur 1 | Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes.

■ Secteur 2 | Côte sableuse aquitaine

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.

■ Secteur 3 | Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes.

■ Secteur 4 | Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour, Gouf de Capbreton

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).



LES SECTEURS DU LARGE

■ Secteur 5 | Le plateau continental du Golfe de Gascogne

Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.

■ Secteur 6 | Le talus continental du Golfe de Gascogne

Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à fort enjeux écologiques.

■ Secteur 7 | La plaine abyssale

Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.

©infographie DIRM SA, sources : DIRM SA/CEREMA

PARTIE 2

ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

2.1 Finalité du plan d'action

Lors de l'adoption de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique, les préfets coordonnateurs ont affirmé leur volonté d'intégrer et de valoriser dans le plan d'action les initiatives locales (en cours ou à venir) des acteurs de la mer et du littoral et de tenir compte du développement envisagé des territoires pour en faire un document composé d'actions concrètes et opérationnelles.

Différentes politiques publiques (pêche, transport maritime, énergie, tourisme...) concourent déjà à la protection des milieux marins et au développement durable des activités en mer. Cependant, le document stratégique de façade propose d'aller au-delà de ces politiques sectorielles et d'envisager le développement des activités en mer de façon intégrée, globale et écosystémique.

Ainsi, le plan d'action qui en découle vise à :

- décliner les objectifs stratégiques en actions socio-économiques, actions environnementales et actions dites « mixtes » qui soient les plus concrètes et opérationnelles,
- valoriser des actions portées par l'État ou les acteurs de la façade, et qui participent à la réponse aux objectifs de la stratégie de façade maritime,

- renforcer certaines actions à terre au regard des besoins spécifiques du milieu marin (eutrophisation, déchets),
- proposer une vision prospective qui tienne compte du développement envisagé des territoires et secteurs maritimes de chaque façade,
- intensifier les synergies avec les politiques sectorielles,
- répondre aux attentes des territoires littoraux, notamment en matière de risques et de développement des activités littorales et côtières.

Comme pour chacune des quatre parties du document stratégique de façade, le plan d'action ne peut être exhaustif et inclure l'ensemble des actions portées par chacun des acteurs de la mer et du littoral. Chaque partie du document sera donc actualisée au regard de l'amélioration des connaissances disponibles et sera enrichie au fur et à mesure des révisions ultérieures du document, qui sont prévues tous les 6 ans. Ce processus itératif d'amélioration continue permettra de valoriser davantage la mobilisation et le concours de tous les acteurs locaux à la cohabitation des usages, au développement économique et durable des activités en mer et sur le littoral et à la protection des milieux marins.



Adoption par le Conseil maritime de façade de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique en octobre 2019

© DIRM SA

2.2 Un processus concerté au niveau local

■ Un travail qui mobilise l'ensemble des services de l'État en façade

Des travaux des services de l'État en charge des sujets maritimes et littoraux en Nouvelle-Aquitaine (DIRM, DREAL, DDTM, DIRECCTE, OFB dont les PNM, Ifremer, agences de l'eau) ont été conduits pour identifier les pistes d'actions. Ces réflexions ont, dès l'origine, tenu compte des avis des instances et du public exprimés dans le cadre des consultations menées en vue de l'adoption de la stratégie de façade maritime. Ces échanges ont permis progressivement d'ajuster les propositions d'actions initiales en les confrontant aux projets connus et portés par les territoires et les acteurs de la mer et du littoral. Des ateliers thématiques nationaux se sont déroulés fin 2019-début 2020 avec les directions d'administration centrale des différents ministères concernés pour mutualiser les pistes d'actions nationales ou locales.

Parallèlement, des réflexions ont été menées sur les pistes d'actions environnementales à une échelle géographique plus large, celle de la sous-région marine du Golfe de Gascogne. Des ateliers thématiques associant les services déconcentrés et les directions d'administration centrale de l'État ont eu lieu entre décembre 2019 et janvier 2020. Ces travaux ont permis d'affiner les rédactions proposées au niveau national et de présenter des actions locales complémentaires.

■ Une concertation locale dès la phase amont

À l'issue de ce premier chantier, une consultation des acteurs locaux de la mer et du littoral a été menée afin de valoriser au mieux les initiatives locales existantes et/ou prochainement mises en œuvre. Une enquête basée sur 12 questions articulées autour de la vision d'avenir de la façade a été adressée fin 2019 à 89 structures (région, départements, établissements publics de coopération intercommunale, associations, universités, instituts de recherche, acteurs des filières professionnelles...) pour identifier les actions à poursuivre ou à mettre en œuvre pour répondre aux items de la vision et aux objectifs stratégiques afférents. Sur les 27 retours écrits, de 12 à 20 contributions par question ont été référencées.

Ces travaux se sont poursuivis mi-janvier 2020 par l'organisation de quatre ateliers dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine. Comptabilisant de 16 à 24 participants pour trois des quatre ateliers (membres des filières professionnelles, des collectivités, des services de l'État ou des usagers/association de protection de l'environnement), ces ateliers ont permis d'échanger au niveau local sur les principales priorités d'action portées par les acteurs de la façade.



Atelier citoyen participatif à Rochefort

© DIRM SA

À l'issue de ces ateliers participatifs, des propositions d'actions issues des territoires ont pu être matérialisées dans le plan d'action.

■ L'association des membres du Conseil Maritime de Façade

Tout au long du processus, ces pistes d'actions ont été partagées avec les membres du Conseil maritime de façade, notamment au travers des réunions de ses commissions (commission permanente, commissions spécialisées « Économie de la Mer » et « Lien terre-mer »). Filière par filière, les pistes d'actions ont été examinées et complétées par des actions dont les membres avaient connaissances.

Des réunions bilatérales ont eu lieu courant 2020 avec les différents acteurs (ports, Région Nouvelle-Aquitaine, GIP littoral, UNICEM, FIN...) afin d'affiner les sous-actions (pilotes, sources de financement, projets locaux en cours à valoriser, difficultés de mise en œuvre concrète...). Ces travaux ont ensuite permis de prioriser les actions à maintenir dans le cadre des arbitrages finaux sur le plan d'action.

Sur la base de ces différents chantiers, un plan d'action comptabilisant 46 actions environnementales et 43 actions socio-économiques a été présenté aux membres du conseil maritime de façade le 14 décembre 2020. ■

PARTIE 3

LE PLAN D'ACTION



Sites profonds aux abords des têtes de roches du Plateau de Rochebonne.
La constitution d'une protection forte sur cet espace naturel particulièrement sensible est une action portée par l'État
© Office Français de la Biodiversité

3.1 Analyse des politiques publiques et actions existantes en lien avec la mer et le littoral

■ Politiques publiques et actions en lien avec le volet environnemental

Le plan d'action pour le milieu marin constitue le volet environnemental du document stratégique de façade. A ce titre, il vise à aborder les différentes questions maritimes de façon plus cohérente et à renforcer la coordination entre les différentes politiques publiques qui interagissent sur le milieu marin. Pour ce faire, le volet environnemental du plan d'action du document stratégique de façade tient compte de l'ensemble des mesures environnementales issues des politiques publiques, qu'elles soient internationales, nationales, infra-régionales ou sectorielles.

Une analyse de la suffisance des politiques publiques en cours visant à protéger les milieux marins a ainsi été menée. En façade, ce travail s'est structuré autour d'un état des lieux des mesures existantes pour chacun des descripteurs du plan d'action pour le milieu marin. Cet état des lieux, mené sur chacune des façades, a ensuite été harmonisé au niveau national pour identifier leur contribution à l'atteinte du bon état écologique du milieu marin.

■ Politiques publiques et actions en lien avec les activités maritimes et littorales

L'ambition de la France dans la mise en application conjointe des deux directives cadre (« stratégie pour le milieu marin » et « planification de l'espace maritime ») réside dans le renforcement de la coordination entre les différentes politiques qui interagissent sur le milieu marin, qu'elles soient environnementales (eau, biodiversité, déchets...) ou sectorielles (ports, pêche, transport maritime...).

Pour élaborer un plan d'action global et complémentaire aux politiques sectorielles existantes, le plan d'action se compose au préalable d'un recensement des actions existantes au titre d'autres politiques publiques environnementales (directive cadre sur l'eau, directive habitats faune flore, directive oiseaux...) ou sectorielles (pêche, transport maritime, aquaculture...), et menées dans un cadre international, européen, national ou infra-régional. Ce référencement présente en amont le contexte, le cadre réglementaire et les enjeux propre à chacune de ces politiques sectorielles.

Cet état des lieux intègre aussi les plans de gestion (PNM, SDAGE...). Au regard de leur contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques (environnementaux et socio-économiques) fixés par le volet stratégique du document stratégique de façade, d'autres actions sont proposées.



La filière des pêches professionnelles maritimes a généré en 2019 un chiffre d'affaires de 78 millions d'euros pour les 5 halles à marée de la façade Sud-Atlantique.

© Région Nouvelle-Aquitaine

L'annexe 7 présente plus en détails l'analyse des politiques publiques et des actions existantes en lien avec la mer et le littoral.

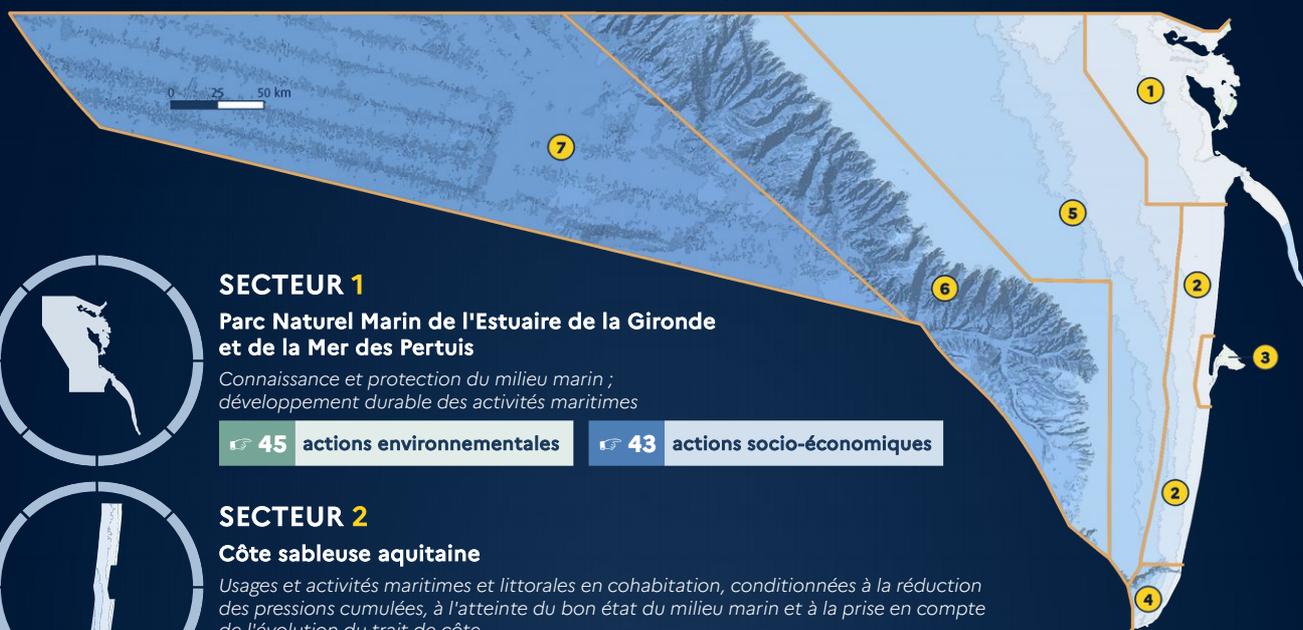
In fine, ce plan d'action intégré propose à la fois des mesures existantes qui méritent d'être poursuivies pour répondre aux objectifs stratégiques et des mesures nouvelles, de portée nationale ou locale. Les actions qui y sont présentées mobilisent, non seulement les services de l'État à tous les échelons territoriaux et les collectivités territoriales, mais aussi les acteurs de la mer, du littoral et les scientifiques. Ces actions concernent directement les milieux littoraux et marins, en visant leur protection, la réalisation ou le maintien de leur bon état écologique, l'utilisation durable des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités qui s'y déploient, mais également la formation des marins et la sécurité et la sûreté de la navigation maritime.

3.2 Présentation des actions au regard des items de la vision de la stratégie de façade maritime

L'élaboration du plan d'action a été menée en cohérence avec les items de la vision proposée à horizon 2030. La carte et les tableaux des pages ci-après précisent la manière dont les actions répondent à cette vision. ■



LES 89 ACTIONS DÉFINIES POUR LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE



SECTEUR 1

Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes

45 actions environnementales 43 actions socio-économiques



SECTEUR 2

Côte sableuse aquitaine

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnées à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte

43 actions environnementales 32 actions socio-économiques



SECTEUR 3

Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes

44 actions environnementales 37 actions socio-économiques



SECTEUR 4

Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques)

43 actions environnementales 40 actions socio-économiques



SECTEUR 5

Le plateau continental

Priorité aux pêches professionnelles durables, en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins

20 actions environnementales 14 actions socio-économiques



SECTEUR 6

Le talus continental

Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques

17 actions environnementales 12 actions socio-économiques



SECTEUR 7

La plaine abyssale

Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone

11 actions environnementales 11 actions socio-économiques



La **carte des vocations** identifie 7 zones maritimes qui font l'objet d'une vocation particulière et d'**actions** à mettre en œuvre sur chaque secteur

Cliquer sur le nombre d'actions par secteur pour en obtenir la liste détaillée

©infographie DIRM SA
Sources DIRM SA/CEREMA

Le plan d'action du document stratégique de façade a été élaboré au regard de la vision d'avenir à horizon 2030. Le tableau ci-dessous illustre les liens tissés entre cette vision et les actions.

1

UNE EXIGENCE : LE MAINTIEN D'UN PATRIMOINE LITTORAL ET MARIN D'EXCEPTION

1.1

Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs

L'eau douce, issue des fleuves des bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire a un impact direct – du fait de sa qualité – sur le bon état du milieu marin de la façade maritime Sud-Atlantique. En outre, les prélèvements en amont des fleuves et rivières ont une incidence sur les volumes d'eau douce arrivant à la côte. Ils impactent directement les nurseries de poissons et les activités dépendantes du milieu que sont l'élevage des huîtres et des moules. Cette dépendance des activités vis-à-vis de la qualité de l'eau incite à la mise en place de réseaux de surveillance et de mesures qui contribuent au maintien du bon état des masses d'eaux. Une eau de mer de qualité est également essentielle pour les activités balnéaires littorales. La préservation du milieu marin fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics qui disposent depuis 2016 d'un plan d'action pour le milieu marin. L'importance des moyens, y compris financiers, à mobiliser pour sa mise en œuvre nécessite l'application constante, dans la durée, d'une solidarité amont-aval et l'approfondissement des synergies avec les acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les Agences de l'eau via leurs programmes d'interventions.

■ Actions environnementales

D08 Contaminants	D08-OE03-AN1 : Rendre obligatoire la déclaration sous format numérique des rejets en mer de produits chimiques par les navires chimiques
	D08-OE04-AN1 : Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage
D10 Déchets marins	D10-OE01-AN1 : Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
	D10-OE01-AN2 : Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
	D10-OE01-AN3 : Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption

■ Actions socio-économiques

02 Aquaculture	02-AQU-A02 : Nettoyer les friches conchylicoles
	02-AQU-A03 : Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les fermes aquacoles
07 Plaisance et loisirs nautiques	07-PLA-A01 : Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
	07-PLA-A02 : Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)
10 Sécurité et sûreté maritimes	10-SEC-A01 : Maintenir les capacités de réaction existantes notamment en capitalisant sur les retours d'expérience, les formations et la vie de réseau
	10-SEC-A03 : Optimiser le dispositif de surveillance de la façade
15 Actions transversales-gouvernance	15-AT-A01 : Favoriser la mise en œuvre des mesures SDAGE et SAGE qui visent à améliorer la qualité des eaux littorales

Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

La façade maritime Sud-Atlantique bénéficie d'un patrimoine littoral et marin naturel et culturel d'exception. La soixantaine d'aires marines protégées qui y ont été créées sous des formes juridiques diverses (réserves nationales, parcs naturels marins, sites Natura 2000...) et le nombre élevé de sites classés témoignent de cette réalité. Ce patrimoine est un élément essentiel de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine ; il est aussi le support direct ou indirect de nombreuses activités économiques telles que le tourisme, les sports nautiques et sous-marins, la pêche maritime, l'aquaculture... L'augmentation de la pression sur ces espaces rend impérative la mise en œuvre des plans de gestion et des documents d'objectifs par les organes de gouvernance propre à chacune de ces aires marines. Outre leur effet attendu sur l'environnement marin, la gestion raisonnée des milieux au plus près des territoires est un puissant facilitateur de la réduction des conflits d'usage.

■ Actions environnementales	
D01 Habitats benthiques	D01-HB-OE01-AN1 : Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié
	D01-HB-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
	D01-HB-OE06-AN2 : Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles
	D01-HB-OE06-AN3 : Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux
D01 Mammifères marins - tortues	D01-MT-OE01-AN1 : Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins
	D01-MT-OE02-AN1 : Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin
	D01-MT-OE03-AN1 : Identifier et réduire les risques de collision entre le transport maritime et les mammifères marins à l'échelle de la façade Atlantique
D01 Oiseaux marins	D01-OM-OE01-AN1 : Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire
	D01-OM-OE02-AN1 : Préfigurer et mettre en place un observatoire national de l'éolien en mer
	D01-OM-OE03-AN1 : Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine
	D01-OM-OE04-AN1 : Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins
	D01-OM-OE05-AN1 : Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux
	D01-OM-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
D01-OM-OE06-AN2 : Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	

■ Actions environnementales (suite)

D01 Poissons céphalopodes	D01-PC-OE01-AN1 : Réviser la réglementation relative aux captures d'élastomobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre aux niveaux national et local
	D01-PC-OE02-AN1 : Élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élastomobranches
	D01-PC-OE03-AN1 : Élaborer et mettre en œuvre un plan national migrants amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrants sur l'ensemble du continuum Terre-Mer
	D01-PC-OE03-AN2 : Éviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existant
	D01-PC-OE05-AN1 : Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade
D02 Espèces non indigènes	D02-AN1 : Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines
D03 Espèces commerciales	D03-OE02-AN1 : Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique et rédiger les plans de gestion correspondants
	D03-OE03-AN1 : Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre
D04 Réseau trophique	D04-AN1 : Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrage au niveau européen
D06 Intégrité des fonds marins	D06-OE01-AN1 : Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »
	D06-OE01-AN2 : Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin
D07 Conditions hydrographiques	D07-OE03-AN1 : Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactant la courantologie et la sédimentologie
	D07-OE04-AN1 : Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation
D08 Contaminants	D08-OE03-AN1 : Rendre obligatoire la déclaration sous format numérique des rejets en mer de produits chimiques par les navires chimiques
	D08-OE04-AN1 : Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage
	D08-OE05-AN1 : Limiter/interdire les rejets des scrubbers (laveurs des gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans des zones spécifiques
	D08-OE06-AN1 : Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires
	D08-OE06-AN2 : Étudier, évaluer, réduire les sources de perturbateurs endocriniens déplacés en mer par les immersions de sédiments de dragage
D10 Déchets marins	D10-OE01-AN1 : Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
	D10-OE01-AN2 : Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.
	D10-OE01-AN3 : Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption
	D10-OE01-AN4 : Sensibiliser, informer et éduquer sur la pollution des océans par les déchets
	D10-OE01-AN5 : Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables
	D10-OE02-AN1 : Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement
	D10-OE02-AN2 : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité
D11 Bruit	D11-OE01-AN1 : Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser
Actions transversales	AT-01 : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle
	AT-02 : Développer le réseau des aires marines éducatives
	AT-03 : Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces, à destination de la navigation de plaisance
	AT-04 : Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin
	AT-06 : Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »

■ Actions socio-économiques

01 Pêche professionnelle	01-PCH-A01 : Promouvoir la recherche d'innovation technique pour la flotte de pêche professionnelle
	01-PCH-A02 : Faciliter et promouvoir une gestion stratégique, locale et durable des activités et ressources halieutiques
02 Aquaculture	02-AQU-A01 : Intégrer la planification des activités aquacoles au prochain cycle des DSF
	02-AQU-A02 : Nettoyer les friches conchylicoles
	02-AQU-A03 : Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les fermes aquacoles
04 Industries navales et nautiques	04-IND-A02 : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire
	04-IND-A03 : Contribuer au dialogue entre l'État et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'État notamment en termes de propulsions propres et d'écoconception
06 Sédiments marins et estuariens	06-SED-A01 : Élaborer et mettre en œuvre le document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM) de manière cohérente avec le Schéma Régional des Carrières (SRC)
07 Plaisance et loisirs nautiques	07-PLA-A01 : Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
	07-PLA-A02 : Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)
	07-PLA-A03 : Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)
08 Tourisme	08-TOU-A01 : Favoriser un tourisme littoral durable, notamment à travers les documents d'urbanisme
10 Sécurité et sûreté maritimes	10-SEC-A01 : Maintenir les capacités de réaction existantes notamment en capitalisant sur les retours d'expérience, les formations et la vie de réseau
	10-SEC-A02 : Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs pour assurer la sécurité des conditions de navigation
	10-SEC-A03 : Optimiser le dispositif de surveillance de la façade
11 Patrimoine, sites et paysages	11-PAY-A01 : Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux
12 Recherche et connaissance	12-R-CO-A01 : S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges
	12-R-CO-A03 : Optimiser l'usage des équipements en mer et des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur le milieu marin
	12-R-CO-A05 : Mettre en place un accompagnement spécifique des DSF
15 Action transversale – gouvernance	15-AT-A02 : Favoriser un aménagement concerté du territoire

1.3

Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

La prévention des risques littoraux est indispensable à la sécurité de nos concitoyens et au développement des activités qui bordent le littoral. Au Nord de la façade, en Charente-Maritime, la côte est fortement exposée au risque de submersion marine, de nombreux outils ont été déployés pour y faire face. Plus au Sud, la forte érosion de la côte sableuse aquitaine a conduit à une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités. Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'est positionné en pointe sur la question de la gestion des risques littoraux et la résilience des territoires côtiers et doit poursuivre en ce sens, face à l'accentuation des risques liée au changement climatique.

■ Actions environnementales	
D01 Habitats benthiques	D01-HB-OE06-AN3 : Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux
D01 Oiseaux marin	D01-OM-OE05-AN1 : Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux
D06 Intégrité des fonds marins	D06-OE01-AN1 : Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »
D08 Contaminants	D08-OE06-AN1 : Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires
	D08-OE06-AN2 : Étudier, évaluer, réduire les sources de perturbateurs endocriniens déplacés en mer par les immersions de sédiments de dragage
D10 Déchets marins	D10-OE01-AN3 : Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption
	D10-OE02-AN2 : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité

■ Actions socio-économiques	
02 Aquaculture	02-AQU-A02 : Nettoyer les friches conchyliques
09 Risques	09-RSQ-A01 : Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral
	09-RSQ-A02 : Établir un plan de communication sur les risques littoraux avec des messages clairs et pédagogiques largement diffusables
10 Sécurité et sûreté maritimes	10-SEC-A01 : Maintenir les capacités de réaction existantes notamment en capitalisant sur les retours d'expérience, les formations et la vie de réseau
	10-SEC-A03 : Optimiser le dispositif de surveillance de la façade
11 Patrimoine sites et paysages	11-PAY-A02 : Identifier le patrimoine bâti menacé par l'évolution du trait de côte
	11-PAY-A04 : Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle-Aquitaine

2

NOTRE PROJET : UNE ÉCONOMIE MARITIME ET LITTORALE RESPECTUEUSE DES ÉQUILIBRES ÉCOLOGIQUES

2.1

Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

La façade maritime Sud-Atlantique est riche des nombreuses activités maritimes et littorales qui s’y déploient, génératrices d’emplois. Leur inscription résolue dans le processus de la transition écologique et énergétique, notamment pour le renouvellement des navires de pêche, est un facteur favorable à la consolidation de son tissu socio-économique et au dynamisme de sa démographie et de l’emploi.

■ Actions environnementales	
D01 Habitats benthiques	D01-HB-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
	D01-HB-OE06-AN2 : Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles
	D01-HB-OE10-AN2 : Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire
D01 Mammifères marins - tortues	D01-MT-OE02-AN1 : Réduire l’impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d’un réseau adapté de centres de soin
	D01-MT-OE03-AN1 : Identifier et réduire les risques de collision entre le transport maritime et les mammifères marins à l’échelle de la façade Atlantique
D01 Oiseaux marins	D01-OM-OE01-AN1 : Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d’intérêt communautaire
	D01-OM-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
D01 Poissons céphalopodes	D01-PC-OE01-AN1 : Réviser la réglementation relative aux captures d’élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre aux niveaux national et local
	D01-PC-OE02-AN1 : Élaborer et mettre en œuvre un plan national d’action (PNA) multi-espèces relatif aux élasmobranches
	D01-PC-OE03-AN1 : Élaborer et mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrateurs sur l’ensemble du continuum Terre-Mer
	D01-PC-OE03-AN2 : Éviter ou réduire les risques d’atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants
	D01-PC-OE05-AN1 : Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d’importance (ZFH), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade
D02 Espèces non indigènes	D02-AN1 : Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines
D03 Espèces commerciales	D03-OE02-AN1 : Identifier les stocks d’importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique et rédiger les plans de gestion correspondants
D04 Réseau trophique	D04-AN1 : Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrage au niveau européen
D06 Intégrité des fonds marins	D06-OE01-AN2 : Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin

■ Actions environnementales (suite)

D08 Contaminants	D08-OE05-AN1 : Limiter/interdire les rejets des scrubbers (laveurs des gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans des zones spécifiques
	D08-OE06-AN1 : Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires
	D08-OE06-AN2 : Étudier, évaluer, réduire les sources de perturbateurs endocriniens déplacés en mer par les immersions de sédiments de dragage
D10 Déchets marins	D10-OE01-AN4 : Sensibiliser, informer et éduquer sur la pollution des océans par les déchets
	D10-OE01-AN5 : Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables
	D10-OE02-AN1 : Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement
	D10-OE02-AN2 : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité
D11 Bruit	D11-OE01-AN1 : Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser
Actions transversales	AT-04 : Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin
	AT-06 : Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »

■ Actions socio-économiques

01 Pêche professionnelle	01-PCH-A01 : Promouvoir la recherche et l'accompagnement d'innovation technique pour la flotte de pêche professionnelle
	01-PCH-A02 : Faciliter et promouvoir une gestion stratégique, locale et durable des activités et ressources halieutiques
	01-PCH-A03 : Encourager les dynamiques de filières locales pour valoriser au mieux l'ensemble des produits de la pêche et des cultures marines
03 Ports et transport maritimes	03-POR-A01 : Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique
04 Industries navales et nautiques	04-IND-A01 : Accompagner le développement des filières navales et nautiques
	04-IND-A02 : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire
	04-IND-A03 : Contribuer au dialogue entre l'État et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'État notamment en termes de propulsions propres et d'écoconception
	04-IND-A04 : Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries navales et nautiques
07 Plaisance et loisirs nautiques	07-PLA-A01 : Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
	07-PLA-A02 : Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)

2.2

La Nouvelle-Aquitaine, un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de production énergétique

Les potentialités des énergies marines renouvelables y sont avérées. Leur réalisation doit ainsi contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique au travers de projets tels que le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, la ligne de transfert d'énergie France-Espagne, le houlomoteur, et l'hydrolien estuarien.

■ Actions environnementales

D01 Oiseaux marins

D01-OM-OE02-AN1 : Préfigurer et mettre en place un observatoire national de l'éolien en mer

■ Actions socio-économiques

05 Énergies marines renouvelables

05-EMR-A01 : Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer en Sud-Atlantique

05-EMR-A02 : Accompagner le développement des projets et des filières houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade

2.3

Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Les filières motrices de la construction navale, du transport maritime, d'extraction de matériaux, du nautisme et du tourisme balnéaire ainsi que celles des productions primaires, emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine (ostréiculture et pêche) représentent de réelles opportunités en termes d'emploi. L'État en région souhaite évidemment les conforter et les encourager. L'ambition de la Région Nouvelle-Aquitaine « de faire de l'océan notre avenir » s'inscrit parfaitement dans la stratégie de façade maritime visant à promouvoir l'économie bleue. Elle trouvera sa déclinaison opérationnelle notamment dans les différents schémas de planification territoriale. En tout état de cause, le développement potentiel de l'ensemble des activités maritimes tiendra compte de la zone de défense de la Direction Générale de l'Armement au niveau de la façade Sud-Atlantique.

■ Actions socio-économiques	
01 Pêche professionnelle	01-PCH-A03 : Encourager les dynamiques de filières locales pour valoriser au mieux l'ensemble des produits de la pêche et des cultures marines
02 Aquaculture	02-AQU-A01 : Intégrer la planification des activités aquacoles au prochain cycle des DSF
	02-AQU-A03 : Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les fermes aquacoles
03 Ports et transport maritimes	03-POR-A01 : Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique
	03-POR-A03 : Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire
04 Industries navales et nautiques	04-IND-A02 : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire
06 Sédiments marins et estuariens	06-SED-A01 : Élaborer et mettre en œuvre le document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM) de manière cohérente avec le Schéma Régional des Carrières (SRC)
14 Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	14-FOR-A01 : Faire connaître les métiers de la mer pour attirer un public nouveau dans les filières maritimes
	14-FOR-A02 : Consolider et faire évoluer les offres de formation
	14-FOR-A03 : Mettre en relation l'offre et la demande de l'emploi maritime et développer des passerelles
	14-FOR-A04 : Mettre en place un cadre incitatif et des outils favorisant la reprise d'activités de taille artisanale, notamment en facilitant l'installation des primos accédants et des jeunes dans les filières de production primaire
	14-FOR-A05 : Mettre en place des conditions de travail plus sûres en améliorant la sécurité à bord
Actions transversales gouvernance	15-AT-A02 : Favoriser un aménagement concerté du territoire

2.4

Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Les grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, les ports de commerce de Rochefort – Tonny-Charente et de Bayonne et les 7 principaux ports de pêche de la région Nouvelle-Aquitaine constituent l'armature logistique principale du développement de l'économie bleue. Ils sont les supports des projets structurants et de l'innovation et vecteurs de densification industrielle. La vision de l'État en région pour 2030 repose sur une recherche accrue de synergie entre les ports de l'Atlantique et sur l'amélioration des connexions à leur hinterland – en particulier par la voie ferrée – au travers d'une approche intégrée dans la gestion des flux et des projets.

■ Actions socio-économiques

03 Ports et transport maritimes	03-POR-A01 : Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique
	03-POR-A02 : Développer les flux par une meilleure connexion des ports
	03-POR-A03 : Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire
04 Industries navales et nautiques	04-IND-A01 : Accompagner le développement des filières navales et nautiques
	04-IND-A02 : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire

2.5

Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

L'économie bleue en Nouvelle-Aquitaine doit résolument s'inscrire dans la durabilité. Le milieu marin et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires et de pressions multiples. L'accentuation des risques, la pression démographique sur la frange littorale, l'impératif de l'emploi et du développement économique, les effets du changement climatique pèsent sur les ressources naturelles. Le déploiement de l'économie bleue doit tenir compte des capacités d'accueil de nos territoires et adopter une sobriété énergétique et un usage raisonné des ressources.

■ Actions environnementales

Actions transversales **AT-01** : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle

■ Actions socio-économiques

02 Aquaculture	02-AQU-A01 : Intégrer la planification des activités aquacoles au prochain cycle des DSF
	02-AQU-A02 : Nettoyer les friches conchylicoles
	02-AQU-A03 : Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les fermes aquacoles
05 Énergies marines renouvelables	05-EMR-A01 : Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer posé en Sud-Atlantique
	05-EMR-A02 : Accompagner le développement des projets et des filières houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade
06 Sédiments marins et estuariens	06-SED-A01 : Élaborer et mettre en œuvre le document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM) de manière cohérente avec le Schéma Régional des Carrières (SRC)
07 Plaisance et loisirs nautiques	07-PLA-A01 : Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
	07-PLA-A02 : Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)
	07-PLA-A03 : Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)
08 Tourisme	08-TOU-A01 : Favoriser un tourisme littoral durable, notamment à travers les documents d'urbanisme
	08-TOU-A02 : Accompagner des projets d'aménagement et de gestion durable pour améliorer l'accueil et les mobilités des territoires littoraux
09 Risques	09-RSQ-A01 : Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral
10 Sécurité et sûreté maritimes	10-SEC-A02 : Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs pour assurer la sécurité des conditions de navigation
11 Patrimoine, sites et paysages	11-PAY-A01 : Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux
	11-PAY-A03 : Poursuivre la politique de préservation et de valorisation des sites emblématiques du littoral
Actions transversales- gouvernance	15-AT-A02 : Favoriser un aménagement concerté du territoire

3

UN LEVIER : L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES COMME MOTEUR DE L'INNOVATION

3.1

Mieux connaître la mer

Le maillage territorial des structures universitaires et scientifiques à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine constitue un atout majeur pour le développement de la connaissance sur les milieux marins et les nouvelles technologies. Ces différents organismes (unités mixte de recherche du CNRS et des Universités de Bordeaux et La Rochelle, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'IRSTEA, l'INRA...) mènent des programmes de recherche variés et interdisciplinaires dans un objectif de travail collaboratif intégrant les grands enjeux du territoire littoral.

La mer reste néanmoins un vaste territoire à explorer. La connaissance des milieux marins et de leur fonctionnement demeure incomplète. La compréhension du fonctionnement des écosystèmes remarquables, de l'hydrodynamique, des dynamiques sédimentaires et l'appréhension des impacts cumulés des pressions s'appliquant aux milieux apparaissent comme des éléments essentiels à la prise en compte du lien terre-mer et à l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur les milieux marins.

■ Actions environnementales

Actions transversales **AT-06** : Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »

■ Actions socio-économiques

05 Énergies marines renouvelables **05-EMR-A01** : Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer en Sud-Atlantique

11 Patrimoine, sites et paysages

11-PAY-A01 : Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux

11-PAY-A02 : Identifier le patrimoine bâti menacé par l'évolution du trait de côte

11-PAY-A04 : Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle-Aquitaine

12 Recherche et connaissance

12-R-CO-A01 : S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges

12-R-CO-A02 : Développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime

12-R-CO-A03 : Optimiser l'usage des équipements en mer et des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur le milieu marin

12-R-CO-A04 : Faciliter la mise en réseau des acteurs et le partage des connaissances, en s'appuyant notamment sur la gouvernance existante

12-R-CO-A05 : Mettre en place un accompagnement spécifique des DSF

3.2

Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

L'émergence de synergies entre les acteurs scientifiques et la société civile (professionnels de la mer, associations, clubs sportifs...) pour le partage et le développement de la connaissance est un atout à valoriser. Les liens entre la communauté scientifique et le monde industriel doivent se renforcer.

■ Actions socio-économiques	
02 Aquaculture	02-AQU-A01 : Intégrer la planification des activités aquicoles au prochain cycle des DSF
07 Plaisance et loisirs nautiques	07-PLA-A03 : Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)
12 Recherche et connaissance	12-R-CO-A01 : S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges
	12-R-CO-A02 : Développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime
	12-R-CO-A03 : Optimiser l'usage des équipements en mer et des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur le milieu marin
	12-R-CO-A04 : Faciliter la mise en réseau des acteurs et le partage des connaissances, en s'appuyant notamment sur la gouvernance existante
	12-R-CO-A05 : Mettre en place un accompagnement spécifique des DSF

3.3

Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Les innovations dans le domaine maritime permettront l'accompagnement des filières traditionnelles pour des activités respectueuses de leur environnement (adaptation et renouvellement des navires, déconstruction, recyclage, transition numérique). Les centres techniques régionaux accompagnent déjà en Nouvelle-Aquitaine les filières de la conchyliculture et de la pêche pour conforter leur activité et leur fournir des outils de développement et d'adaptation. La façade Sud-Atlantique doit par ailleurs continuer à affirmer sa place de leader en recherche et développement pour la filière nautique et la glisse.

■ Actions socio-économiques	
01 Pêche professionnelle	01-PCH-A01 : Promouvoir la recherche et l'accompagnement d'innovation technique pour la flotte de pêche professionnelle
04 Industries navales et nautiques	04-IND-A01 : Accompagner le développement des filières navales et nautiques
	04-IND-A02 : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire
	04-IND-A03 : Contribuer au dialogue entre l'État et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'État notamment en termes de propulsions propres et d'écoconception
	04-IND-A04 : Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries navales et nautiques
05 Énergies marines renouvelables	05-EMR-A02 : Accompagner le développement des projets et des filières houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade
13 Innovation	13-INO-A01 : Fédérer les ambitions des acteurs de Nouvelle-Aquitaine
14 Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	14-FOR-A05 : Mettre en place des conditions de travail plus sûres en améliorant la sécurité à bord

3.4

Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

À travers la mise en place d'événements éducatifs et culturels, l'ensemble des acteurs œuvre collectivement pour sensibiliser et éduquer, dès le plus jeune âge, les citoyens aux enjeux liés à la mer et au littoral.

■ Actions environnementales	
D01 Mammifères marins - tortues	D01-MT-OE01-AN1 : Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins
D01 Oiseaux marins	D01-OM-OE06-AN2 : Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux
D03 Espèces commerciales	D03-OE03-AN1 : Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre
D10 Déchets	D10-OE01-AN4 : Sensibiliser, informer et éduquer sur la pollution des océans par les déchets
	D10-OE02-AN2 : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité
Actions transversales	AT-03 : Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces, à destination de la navigation de plaisance

■ Actions socio-économiques	
07 Plaisance et loisirs nautiques	07-PLA-A03 : Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)
09 Risques	09-RSQ-A02 : Établir un plan de communication sur les risques littoraux avec des messages clairs et pédagogiques largement diffusables
11 Patrimoine, sites et paysages	11-PAY-A02 : Identifier le patrimoine bâti menacé par l'évolution du trait de côte
	11-PAY-A03 : Poursuivre la politique de préservation et de valorisation des sites emblématiques du littoral
	11-PAY-A04 : Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle-Aquitaine
12 Recherche et connaissance	12-R-CO-A01 : S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges

Des métiers de la mer attractifs

L'installation de nouvelles filières liées notamment aux biotechnologies ou aux énergies marines renouvelables (éolien, hydrolien ou houlomoteur) est un enjeu majeur pour la façade maritime. Ces nouveaux secteurs sont autant d'opportunités de mise en place de formations adaptées pour accompagner le développement de l'emploi local. En parallèle, l'amélioration des conditions de travail (cadre social, modernisation des navires,...) contribue à l'attractivité des métiers de la mer.

■ Actions socio-économiques	
01 Pêche professionnelle	01-PCH-A02 : Faciliter et promouvoir une gestion stratégique, locale et durable des activités et ressources halieutiques
	01-PCH-A03 : Encourager les dynamiques de filières locales pour valoriser au mieux l'ensemble des produits de la pêche et des cultures marines
14 Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	14-FOR-A01 : Faire connaître les métiers de la mer pour attirer un public nouveau dans les filières maritimes
	14-FOR-A02 : Consolider et faire évoluer les offres de formation
	14-FOR-A03 : Mettre en relation l'offre et la demande de l'emploi maritime et développer des passerelles
	14-FOR-A04 : Mettre en place un cadre incitatif et des outils favorisant la reprise d'activités de taille artisanale, notamment en facilitant l'installation des primos accédants et des jeunes dans les filières de production primaire
	14-FOR-A05 : Mettre en place des conditions de travail plus sûres en améliorant la sécurité à bord



LISTE DES ACRONYMES

ACCOBAMS | Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEP | Autorisation Européenne de Pêche
AE AG | Agence de l'Eau Adour Garonne
AE LB | Agence de l'Eau Loire Bretagne
AFB | Agence Française pour la Biodiversité (devenue Office français pour la Biodiversité)
AFITF | Agence de financement des infrastructures et transports de France
AMP | Aire marine protégée
AME | Aire marine éducative
ANEL | Association nationale des élus du littoral
AOT | Autorisation d'Occupation Temporaire
APB | Arrêté de protection de biotope
APER | Association pour la plaisance écoresponsable
APHN | Arrêté de protection des habitats naturels
APECS | Association pour l'étude et la conservation des séliciens
APPA | Association des ports de plaisance de l'Atlantique
ARP | Analyse risque pêche
ARS | Agence régionale de santé
ASCOBANS | Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord
BEE | Bon état écologique
BPI France | Banque publique d'investissement
BOP | Budget opérationnel de programme
BRGM | Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAPB | Communauté d'agglomération du pays Basque
CCI | Chambres de commerce et d'industrie
CD | Conseil départemental
CE | Commission européenne
CEDRE | Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon
CEN | Conservatoire des espaces naturels
CEREMA | Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CELRL | Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CFA | Centre de formation d'apprentis
CIEM | Conseil International pour l'Exploration de la Mer
CIMER | Conseil interministériel de la mer
CIT | Comité Interministériel du Tourisme
CMF | Conseil Maritime de Façade
CMVRH | Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines
CNDP | Commission Nationale du Débat Public
CNFPT | Centre national de la fonction publique territoriale
CNPMEM | Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
CNRS | Centre national de la recherche scientifique
COBAN | Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Nord
COBAS | Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud
COGEPOMI | Comité de gestion des poissons migrateurs
COM ZON DEF ATL | Commandant de la zone maritime Atlantique
COP | Conférence des parties
CORIMER | Conseil de la recherche et de l'innovation des industriels de la mer
CPER | Contrat de plan État-Région
CPIE | Centre permanent d'initiative pour l'environnement
CR | Conseil régional
CRA | Chambre régionale de l'agriculture

CRC | Comité régional de conchyliculture
CREM | Centre de Recherches sur les Ecosystèmes Marins
CRMM | Centre de recherche des mammifères marins de La Rochelle
CROSS | Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage
CRPMEM | Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CS | Commission Spécialisée (du Conseil maritime de façade)
CSF | Conseils Scientifiques de Façade (planification de l'éolien en mer)
CSRPN | Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DAM | Direction des Affaires Maritimes (Ministère chargé de la mer)
DCE | Directive-Cadre sur l'Eau
DCPEM | Directive cadre planification des espaces maritimes
DCSMM | Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DDTM | Directions départementales des territoires et de la Mer
DEB | Direction de l'Eau et de la Biodiversité (Ministère chargé de l'environnement)
DG-ENV | Direction générale de l'environnement (commission européenne)
DGE | Direction Générale des Entreprises (Ministère de l'économie)
DGEC | Direction Générale de l'Énergie et du Climat (Ministère chargé de l'Environnement)
DGPR | Direction générale de la prévention des risques
DGITM | Direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (Ministères chargés de la mer et de l'environnement)
DHFF | Directive Habitat-Faune-Flore
DICRIM | Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DIR | Direction interdépartementale des routes
DREETS | Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)
DIRM SA | Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique
DML | Délégation à la Mer et au Littoral (Ministère chargé de la mer)
DOCOB | Documents d'Objectifs des sites Natura 2000
DOGGM | Document d'orientation et de gestion des granulats marins
DPM | Domaine Public Maritime
DPMn | Domaine Public Maritime Naturel
DPMA | Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (Ministère chargé de la mer)
DRAC | Direction régionale des affaires culturelles (Ministère de la Culture)
DRAAF NA | Direction régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine
DREAL | Direction Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS | Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EMR | Énergie marine renouvelable
EMV | Écosystèmes Marins Vulnérables
ENSAM | École Nationale de sécurité et d'administration de la mer
ENVSAN | École nationale de voile et des sports nautiques
ERC | Éviter - Réduire - Compenser
FAQ | Foire aux questions
FEAMP(A) | Fond européens pour les affaires maritimes et la pêche (et l'aquaculture, à partir de 2021)
FEDER | Fonds européen de développement régional
FFCK | Fédération française de canoë kayak
FFEM | Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FFESSM	Fédération française d'études et des sports sous-marins	RTÉ	Réseau Transport d'électricité
FFM	Fédération française de motonautique	PAPI	Programmes d'actions de prévention des inondations
FFP	France Filière Pêche	PCS	Plan communal de sauvegarde
FFV	Fédération française de la voile	PLAGEPOMI	Plan de Gestion des Poissons Migrateurs
FIN	Fédération des Industries Nautiques	PLU(i)	Plan local d'urbanisme à l'échelle communal ou intercommunal
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire	PN	Parc naturel
FNPA	Fédération nationale des plaisanciers de l'Atlantique	PNA	Plans Nationaux d'Actions
FNPP	Fédération Nationale de la plaisance et des Pêches en mer	PNM	Parc naturel marin
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	PNM BA	Parc Naturel Marin du bassin d'Arcachon
GIP Littoral	Groupement d'intérêt public littoral aquitain	PNM EGMP	Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
GISOM	Groupement d'Intérêt Scientifique pour les Oiseaux marins	POLMAR	Pollution maritime
GNL	Gaz naturel liquéfié	PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
GPM B	Grand port maritime de Bordeaux	PREMAR	Préfecture Maritime de l'Atlantique
GPM LR	Grand port maritime de La Rochelle	PRNSN	Pôle ressource national sports et nature
HQWW	High Quality Whale Watching	PSCEM	Plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	PTF	Sous-direction des ports et du transport fluvial (Ministère chargé de l'environnement)
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière	REPCET	Repérage en temps réel des cétacés
INPN	Inventaire national du patrimoine naturel	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
IRP	Installations de réception portuaire	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture	SDAGE	Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
ISFPGE	Inventaire national des sites à fort potentiel de gain écologique	SEPANSO	Fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature	SER	Syndicat des énergies renouvelables
LEESU	Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains	SFM	Stratégie de façade maritime
LIFE	Programme pour l'environnement et l'action pour le climat	SHOM	Service hydrographique et océanographique de la Marine
LSE	Limite de Salure des Eaux	SIBA	Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires	SIG	Système d'Information Géographique
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	SLGBC	Stratégie locale de gestion de la bande côtière
MEMN	Manche Est — Mer du Nord (façade)	SLGRI	Stratégie locale de gestion des risques d'inondation
MISEN	Mission inter-services de l'Eau et de la Nature	SMIDDEST	Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde
MNHN	Museum National d'Histoire Naturel	SMVM	Schéma de Mise en Valeur de la Mer
MTE(S)	Ministère de la transition écologique (et solidaire)	SNML	Stratégie nationale pour la mer et le littoral
N2000	Natura 2000	SNSM	Société nationale de sauvetage en mer
NAMO	Nord Atlantique – Manche Ouest (façade)	SRADDET	Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
OE	Objectifs environnementaux	SRC	Schéma régional des cultures
OFB	Office français de la biodiversité (ex Agence française pour la biodiversité)	SRCE	Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique
OFF SO	Opérateur ferroviaire de proximité Sud-Ouest	SRGITC	Stratégie Régional de Gestion Intégrée du Trait de Côte
OMI	Organisation Maritime Internationale	SRM	Sous-région marine
ONG	Organisation non gouvernementales	STERE	Schémas Territoriaux de Restaurations Ecologique
OP	Organisations de producteurs	StraNaPoMi	Stratégie National de gestion de Poissons Migrateur Amphihalins
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est	TAC	Totaux Admissibles de Captures
ORM	Observatoire régional des métiers	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture
ORRNA	Observatoire Régional des Risques en Nouvelle-Aquitaine	UNICEM	Union nationale des industries carrières et matériaux
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile	UNPG	Union nationale des producteurs de granulats
OSE	Objectifs socio-économiques	UPF	Union des ports de France
PAMM	Plan d'Action pour le Milieu Marin	WWF	World Wide Fund for Nature
PAPI	Plan d'action et de prévention des inondations	ZCH	Zones de Conservation Halieutique
PCP	Politique commune des pêches	ZEE	Zone Economique Exclusive
PCS	Plan communal de sauvegarde	ZFHI	Zones Fonctionnelles Halieutiques d'Importance
PIA	Programme d'Investissement d'Avenir	ZMEL	Zones de Mouillages à équipements Légers
PNM	Parc naturel marin	ZPF	Zone de protection forte
RMD	Rendement Maximal Durable	ZPS	Zone de Protection Spéciale
RNE	Réseau National d'Echouage	ZSC	Zone Spéciale de Conservation

GLOSSAIRE



A

Aire marine éducative | Espace délimité en mer sur lequel est fixé un objectif de protection de la nature à long terme et où les élèves d'une école sont associés à la gestion participative suivant les principes définis par une charte. Dans cette démarche pédagogique, les élèves sont accompagnés par un enseignant et par des référents environnementaux dans le développement d'un projet de connaissance et de protection du milieu.

Aire marine protégée | Espace délimité en mer répondant à des objectifs de protection de la nature à long terme. Le Code de l'environnement définit onze catégories d'aires marines protégées (AMP) : les parcs nationaux et régionaux, les réserves naturelles, les aires de protection de biotopes, les parcs naturels marins, les sites Natura 2000, le domaine public maritime relevant du Conservatoire du littoral, les zones de conservation halieutiques, les réserves nationales de chasse et de faune sauvage, les AMP créées en application des réglementations de la Polynésie française, des provinces de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, ainsi que les AMP répondant aux conventions et protocoles régionaux et internationaux engageant la France.

Amphihalins | Organismes aquatiques migrateurs qui, à des moments bien déterminés de leur cycle de vie, passent de l'eau salée à l'eau douce ou vis versa.

Aquaculture | Production d'organismes aquatiques en eau douce, saumâtre ou marine et dans des conditions contrôlées par l'homme.

Artificialisation du littoral | Processus par lequel des espaces naturels littoraux et marins sont transformés du fait de la construction d'infrastructures et d'aménagements (murs, perrés, cordons d'enrochement, digues, épis, jetées, bassins aquacoles, aires de stationnement). Elle génère de nombreux impacts sur l'environnement (amaigrissement des plages, érosion, modification et destruction d'habitats, perte de biodiversité, de capacité de résilience face au changement climatique, etc.). Le Plan biodiversité de 2018 fixe l'objectif « zéro artificialisation nette » pour freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et renaturer des espaces artificialisés.

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime (AOT) | Autorisation délivrée par la personne publique propriétaire ou gestionnaire du domaine public pour l'occupation privative et limitée dans le temps d'une partie de ce domaine.

B

Bassin hydrographique | Zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta.

Bassin versant | Portion de territoire constituant la zone d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau.

Bathymétrie | Description du relief immergé grâce à la mesure des profondeurs.

Benthique | Relatif au fond des eaux.

Biocénose | Ensemble des êtres vivants d'un biotope, d'un milieu donné.

Biosourcé | Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique.

Biodiversité | Ensemble des espèces vivantes, de leur patrimoine génétique, des habitats et des paysages. Par des relations de compétition, de prédation, ou de coopération, chacun vit en interdépendance et est indispensable aux grands équilibres écologiques.

Biotechnologies marines | Exploitation industrielle des ressources biologiques marines (micro-organismes ou ses composantes) visant à transformer des matériaux pour produire des connaissances, des biens ou des services.

Bon état écologique | Le « bon état écologique » du milieu marin est défini par la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) comme étant l'état écologique des eaux marines dans le cadre desquelles la diversité écologique est conservée, le dynamisme des océans et des mers est propre, en bon état sanitaire et productif, et l'utilisation du milieu marin demeure durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci pour les utilisations et activités des générations actuelles et à venir.

C

Cabotage (ou feeder) | Navigation maritime côtière effectuée de port en port.

Cantonement de pêche | Zone délimitée en mer dans laquelle la capture d'espèces marines est soit interdite soit limitée dans le temps ou réservée à certains engins / navires de pêche. Sa mise en place vise à une meilleure gestion des ressources halieutiques.

Carénage | série d'opérations de nettoyage périodique de la coque d'un navire en vue de lui redonner ses qualités nautiques. Il comporte le nettoyage de la coque sous la ligne de flottaison, généralement le décapage et la peinture.

Clapage | Immersion dans un lieu dédié en mer de produits issus du dragage de ports.

Cluster | Réseau d'entreprises d'une même filière, constituée essentiellement de TPE et PME fortement ancrées localement.

Conchyliculture | Ensemble des procédés et techniques utilisés pour favoriser la production des coquillages.

Conflits d'usages | Rivalités entre usagers à propos d'une même ressource ou d'un même espace pour son appropriation, sa gestion ou son exploitation.

Continuité écologique | La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.

D

Développement durable | Notion formalisée en 1987 qui vise à concilier l'égalité sociale, le développement économique et la préservation de l'environnement. Il est défini comme un « développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Directive-cadre sur l'eau | Directive adoptée par l'Union Européenne le 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique globale et communautaire dans le domaine de l'eau. Son objectif est de parvenir au « bon état » des rivières, lacs et eaux souterraines en Europe en fixant un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique dans une perspective de développement durable. Elle vise notamment à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Directive Cadre pour la Planification de l'Espace Maritime | Directive adoptée par l'Union Européenne le 23 juillet 2014. Elle établit un cadre pour la planification des activités maritimes et la gestion intégrée des zones côtières de l'espace européen. Elle attend des États membres qu'ils assurent une coordination des différentes activités humaines et usages en mer, pour atteindre des objectifs d'ordre écologique, économique et social.

Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin | Directive adoptée par l'Union Européenne le 17 juin 2008 qui établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin en vue de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.

Document d'objectifs (DOCOP) | Document définissant, pour un site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage et validé par le préfet.

Documents d'urbanisme | Les documents d'urbanisme sont des documents publics, plans, schémas, programmes et cartes qui cadrent l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle d'un territoire ou d'un pays. Ils comprennent souvent un projet d'aménagement stratégique, un document d'orientation et d'objectifs et des annexes, un état des lieux, un argumentaire (pouvant comprendre un volet prospectif), une évaluation environnementale ou une étude d'incidence au regard du développement durable ou diverses annexes cartographiques, cadastrales ou écrites. Ex. : SCOT, PLU, PLUi-H, carte communale, etc.

Document stratégique de façade | Outil de planification stratégique des espaces maritimes et littoraux qui précise et complète les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade maritime.

Dragage | Action de prélever du sédiment sur le fond de la mer à l'aide d'une drague, soit pour étudier un échantillon de sédiment, soit pour créer/entretenir un chenal navigable ou un port.

Durabilité | Vision de l'organisation de la société impliquant un mode de gestion qui tient compte de l'interdépendance des processus économiques, sociaux et environnementaux et de leurs répercussions sur le long terme. Cette approche est basée sur l'équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles, la justice sociale et la réduction des impacts environnementaux qui permet d'assurer la viabilité des sociétés humaines.

E

Eaux côtières | Eaux de surface situées en deçà d'une ligne dont tout point est situé à une distance d'un mille marin au-delà du point le plus proche de base servant pour la largeur des eaux territoriales et qui s'étendent le cas échéant jusqu'à la limite extérieure d'une eau de transition.

Eaux de transition | Eaux de surface situées à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité des eaux côtières mais qui restent fondamentalement influencées par des courants d'eau douce.

Eaux grises | Les eaux grises (ou eaux ménagères) sont des eaux usées domestiques faiblement polluées (eaux issues des douches, des baignoires, des lavabos, des lave-linges, des éviers et des lave-vaisselles), à l'exclusion des eaux noires contenant des matières fécales ou autres substances polluantes plus difficiles à traiter ou éliminer.

Écoconception | Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.

Économie bleue | Secteurs et activités économiques liés aux océans et à l'environnement côtier.

Économie circulaire | Organisation des activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement.

Écosystème | Ensemble des êtres vivants, des éléments non vivants et des conditions climatiques et géologiques qui sont liés et interagissent entre eux, constituant une unité fonctionnelle de base en écologie.

Élasmobranches | Dans la systématique animale, sous-classe des chondrichtyens (poissons cartilagineux) comprenant les raies et les requins.

Énergie éolienne | L'énergie éolienne transforme l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Une éolienne en mer, posée sur le fond de la mer ou flottante, bénéficie de vents plus fréquents, plus forts et plus réguliers qu'à terre.

Énergie hydrolienne | L'énergie hydrolienne est produite par l'énergie des courants de marée qui sont concentrés dans certains endroits près des côtes. Plus le courant est fort, plus l'énergie produite sera importante.

Énergies marines renouvelables | Ensemble des technologies qui permettent de produire de l'électricité à partir de différentes forces ou ressources du milieu marin : la houle, les courants, les marées, le gradient de température entre les eaux de surface chaudes et les eaux froides en profondeur.

Érosion côtière | Effondrement de falaises vives, ensablement des baies et remaniement des plages lors des tempêtes hivernales impliquant des phénomènes d'origine marine (houle, marées et courants marins) et/ou d'origine continentale (pluie, gel et vent).

Espèce amphihaline | Espèce migrant entre un milieu maritime et un milieu dulçaquicole (milieu d'eau douce).

Espèce non indigène | Espèce (végétale ou animale) qui est délibérément introduite ou s'installe accidentellement dans une aire distincte de son aire de répartition d'origine.

Estran | Partie du littoral alternativement couverte et non couverte, s'étendant du niveau des plus hautes mers de vive-eau jusqu'à celui des plus basses mers de vive eau (dite « zone de balancement des marées »).

Estuaire | Embouchure d'un fleuve, un plan d'eau côtier créé par un cours d'eau se jetant dans le milieu marin et dans lequel les organismes qui y vivent sont sujets à des variations de salinité créées par les marées.

État écologique | Appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux superficielles, au travers de critères biologiques, hydromorphologiques ou physico-chimiques. L'atteinte du bon état écologique des eaux marines est l'objectif de la DCSMM.

Eutrophisation | Conséquence de l'enrichissement des eaux de surface en nutriments (azote, ammoniac, nitrites, nitrates, et phosphore) se traduisant notamment par l'asphyxie du milieu (désoxygénation) et une perte de biodiversité.

F

Façade maritime | Sous-ensemble géographique comprenant le littoral et la zone marine adjacente jusqu'aux limites de la zone économique exclusive (200 milles nautiques) ou d'une autre façade maritime. D'après le Code de l'environnement, les eaux marines métropolitaines comportent quatre façades maritimes : Manche Est-mer du Nord, Nord-Atlantique-Manche Ouest, Sud-Atlantique et Méditerranée.

Frayère | Aire (marine, d'eau douce ou saumâtre) dans laquelle les espèces, poissons principalement, se rassemblent périodiquement pour leur reproduction et où ils déposent leurs œufs.

G

Gestion des milieux aquatiques et des préventions des inondations (GEMAPI) | La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée, confère aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre une compétence obligatoire et exclusive relative à la GEMAPI. Les EPCI à fiscalité propre peuvent transférer cette compétence à des syndicats mixtes.

Granulats marins | Ensemble des matériaux inertes dragués en mer (sables, graviers...) et généralement utilisés dans le bâtiment et les travaux publics.

H

Habitat | Milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales.

Habitat benthique | Habitat à l'interface eau-sédiment d'un écosystème aquatique, quelle qu'en soit la profondeur. Il est composé d'organismes vivants libres sur le fond ou fixés.

Halieutique | Qualifie toutes les activités relevant de la pêche sous toutes ses formes.

Herbiers de zostères | Habitat constitué par une plante à fleur qui se développe sur des fonds constitués de sédiments meubles (graviers, sables et vase) de la zone infralittorale, jusqu'à dix mètres de profondeur. Les zostères forment des herbiers, parfois denses.

Hermelles | Vers vivant dans des tubes de sable aggloméré, capables de constituer des récifs assez importants.

Hinterland | Arrière-pays et plus particulièrement, zone d'influence économique d'un port, c'est-à-dire la zone qu'un port approvisionne ou dont il tire ses ressources.

Hydrolienne | Machine sous-marine qui produit de l'électricité avec l'énergie des courants marins ou fluviaux.

I

Ichtyofaune | Ensemble des poissons vivants dans un espace géographique ou un habitat déterminé.

L

Life | Cadre de financement de l'Union européenne pour la mise en œuvre de projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants par le biais d'appels à projets. Par exemple, le Life Marha porte sur la conservation des habitats naturels marins.

Ligne de base | Limite à partir de laquelle est calculée la limite de la mer territoriale (12 milles).

Limite transversale de la mer | Lorsque le rivage de la mer est coupé par l'embouchure d'un fleuve ou d'une rivière, cette ligne transversale détermine la limite entre le domaine public maritime en aval et le domaine public fluvial en amont.

Liste rouge | Liste d'espèces classées selon le degré de menaces pesant sur elles, établie à partir d'une méthodologie définie par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et régulièrement révisée. La Liste rouge nationale est réalisée par le comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle.

M

Mille marin | Unité de mesure d'une longueur utilisée en navigation maritime, égale par convention à 1852 mètres.

Mytiliculture | Culture des moules.

N

Nœud | Unité de mesure de vitesse utilisée en navigation maritime, correspondant à la vitesse d'un objet parcourant un mille en une heure.

Nourricerie | Zone où se regroupent les alevins et juvéniles d'une espèce mobile pour s'y nourrir et poursuivre leur développement. Une zone de nourricerie peut être fréquentée par de nombreuses espèces.

O

Offshore | Activité qui s'effectue au large.

ORSEC | Organisation de la Réponse Sécurité Civile. Elle a pour objet de secourir les personnes, de protéger les biens et l'environnement en situation d'urgence sanitaire, industrielle ou naturelle. Le dispositif ORSEC maritime fixe l'organisation des secours.

P

Panache | Zone de dispersion d'un rejet ou d'un fleuve.

Pélagique | Qualifie le milieu marin de pleine eau et les êtres vivants qui y vivent.

POLMAR (POLLutions MARines) | Institué en 1978 à la suite de la catastrophe de l'AMOCO CADIZ, ce dispositif d'intervention des secours est déclenché en cas de pollutions marines accidentelle afin de mobiliser et coordonner les moyens de lutte.

Phycotoxines | Toxines produites par certaines micro-algues. Lorsqu'elles se transmettent à d'autres espèces par le biais du réseau trophique, elles peuvent représenter un danger sanitaire : ces toxines s'accumulent dans les organismes des mollusques filtreurs, lesquels sont ensuite consommés par l'homme. La consommation de coquillages contaminés peut provoquer différents symptômes. Il s'agit principalement de toxines diarrhéiques, paralysantes et amnésiantes.

Phytoplancton | Ensemble des végétaux de taille très petite ou microscopique vivant en suspension dans l'eau. Le phytoplancton est à la base de la chaîne alimentaire aquatique.

Phytopharmaceutique | Synonyme de phytopharmaceutique (produits). Les produits phytopharmaceutiques sont définis par la directive communautaire 91/414/CEE du 15 juillet 1991 et par le décret 94-359 du 5 mai 1994.

Pisciculture | Culture des poissons marins ou d'eau douce.

Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) | Déclinaison française de la mise en œuvre de la DCSMM et du Code de l'environnement qui s'applique aux eaux marines métropolitaines, réparties en sous-régions marines (Manche-mer du Nord, mer celtique, golfe de Gascogne, Méditerranée) définies au niveau international. Les PAMM contiennent cinq parties mises à jour tous les six ans (évaluation initiale des eaux marines, définition du bon état écologique de ces eaux, objectifs environnementaux et indicateurs associés, programme de surveillance et programme de mesures). Le premier cycle, ouvert en 2012, s'est achevé en 2017. Les PAMM sont désormais intégrés aux documents stratégiques de façade, dont ils constituent le volet environnemental.

Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) | Plan qui définit pour 5 ans les stratégies de gestion pour chacune des espèces de poissons migrateurs qui vivent alternativement en eau douce et en eau salée. Il fournit un état des lieux du bassin et des espèces et un guide des mesures qui devront être déployées pour préserver les poissons migrateurs et sauver les espèces en situation critique. L'élaboration du PLAGEPOMI fait l'objet d'un travail concerté au sein du COGEPOMI.

Plan local d'urbanisme (PLU, PLU intercommunal) | Document qui, au terme de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, a remplacé les POS et dont la fonction est d'exprimer la cohérence des autres documents locaux de planification (dont le PDU et le PLH).

Plateau continental | Sol et sous-sol de la zone économique exclusive pouvant être étendu au-delà de la limite des 200 milles marins dans les conditions prévues par la convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Pression anthropique | Résultat des effets et impacts générés par les activités humaines sur les ressources naturelles et les écosystèmes.

Principe du pollueur-payeur | Principe, à l'origine de dispositions juridiques, selon lequel les frais engagés pour prévenir, réduire ou combattre une pollution ou toute autre atteinte à l'environnement sont à la charge de celui qui en est reconnu responsable.

Prolifération algale | Augmentation relativement rapide de la concentration d'une (ou de plusieurs) espèce(s) d'algues, appartenant généralement au phytoplancton (« bloom phytoplanctonique »), dans un système aquatique d'eau douce, saumâtre ou salée. Cette prolifération se traduit généralement par une coloration de l'eau.

R

Réseau trophique | Ensemble des relations alimentaires qui s'établissent entre des organismes en fonction de la façon dont ceux-ci se nourrissent. Il comprend des producteurs (algues, par exemple), des consommateurs primaires (herbivores, phytophages), des consommateurs secondaires (carnivores) et des décomposeurs (ou détritivores).

Résilience | Capacité d'un écosystème à résister et à survivre à des altérations ou à des perturbations affectant sa structure ou son fonctionnement, et à trouver, à terme, un nouvel équilibre. Par analogie, la résilience territoriale fait référence à la capacité des acteurs du territoire à anticiper, réagir et s'adapter face aux aléas qui le menacent en l'engageant dans une vision à long terme.

Ressource halieutique | Ressource vivante (animale et végétale) des milieux aquatiques marins ou dulçaquicoles exploitées par l'homme (pêche, aquaculture).

Ressource marine | Source de matière et d'énergie accessibles économiquement dans l'environnement marin sous forme primaire avant leur transformation par l'activité humaine. Les ressources marines renouvelables ont une capacité de reproduction permettant leur renouvellement à une échelle de temps qui est significative du point de vue économique. Toutefois, elles sont susceptibles d'épuisement dans le cas où le prélèvement exercé par l'activité humaine excède leurs capacités naturelles de renouvellement. Exemple : poissons, algues. Les ressources marines non renouvelables se présentent dans la nature sous forme de stocks finis d'un point de vue physique, non renouvelables à l'échelle humaine. Exemple : hydrocarbures offshore, granulats marins.

Rétro-littoral | Désigne l'espace situé en retrait de la bande côtière, soit « l'arrière-pays » ou hinterland.

S

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) | Créé par la loi SRU, il est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques, notamment sur l'habitat, les déplacements, le développement commercial, l'environnement, l'organisation de l'espace. Il en assure la cohérence tout comme il assure la cohérence des autres documents d'urbanisme (PDU, PLU, cartes communales,...).

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) | Document de planification de la gestion de l'eau établi pour chaque bassin ou groupement de bassins, qui fixe les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Les SDAGE incluent depuis 2009 les plans de gestion prévus par la directive-cadre sur l'eau. Il sert de cadre général à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour des cours d'eau et leurs bassins versants ou des systèmes aquifères particuliers, à plus petite échelle.

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) | Le SRADDET est le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires que, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, chaque Région doit élaborer pour réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie.

Schémas régionaux des carrières (SRC) | Les schémas régionaux des carrières, élaborés par les préfets de région, remplacent les schémas départementaux des carrières. Ils définissent les conditions générales d'implantation des carrières dans chaque région et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières cette région. Ils fixent les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites..

Sciences participatives | Programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique.

Sédiments | Particules solides, organiques ou minérales et de dimension variée, qui se déposent au fond des cours d'eau, d'un lac ou d'un estuaire dont le courant est faible. Ils abritent une faune diversifiée, riche et variée, qui peut être utilisée pour évaluer l'état du milieu aquatique. Par ailleurs, ils ont la faculté de stocker ou de garder la trace de certaines pollutions, notamment les métaux et les micropolluants organiques.

Séquence « éviter-réduire-compenser » (ERC) | La séquence ERC a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du Code de l'environnement.

Services écosystémiques | Avantages, bénéfiques et bienfaits matériels ou immatériels que l'Homme retire des écosystèmes. Ils comprennent les services de support (production d'oxygène du phytoplancton), les services d'approvisionnement (ressources alimentaires issues de la pêche), les services de régulation (régulation des risques naturels des zones humides côtières) et les services culturels (pratique d'activités de loisirs, valeurs esthétiques du littoral).

Servitude de passage sur le littoral | Assure un libre accès au littoral pour le passage des piétons le long du littoral. Elle interdit aux propriétaires des terrains grevés et à leurs ayants-droit d'apporter à l'état des lieux des modifications de nature à faire, même provisoirement, obstacle au libre passage des piétons, sauf autorisation préalable accordée par le préfet, pour une durée de six mois au maximum.

Site Natura 2000 | Site naturel (terrestre ou marin) visant à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de cette démarche européenne, fondée sur les directives « Oiseaux » (directive 2009/147/CE) et « Habitats » (directive 92/43/CEE), est double : la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel, la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales.

Stratégie de façade maritime | Déclinaison locale de la stratégie nationale pour la mer et le littoral répondant aux objectifs des deux directives cadres communautaires (DCSMM et DCPem) composé d'un document synthétique et de 9 annexes qui orientent les réflexions vers une planification de l'espace maritime en tenant compte des spécificités socio-économiques et environnementales locales.

Stock | Partie de la population d'une ressource halieutique vivant dans une zone géographique donnée qui peut être exploitée. Ne font donc pas partie du stock, les œufs, les larves et les juvéniles. Exemple : le stock de langoustines de la mer Celtique.

Stratégie nationale pour la mer et le littoral | Cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral adopté le 24 février 2017. Cette stratégie vise, sur le long terme, l'atteinte d'objectifs structurants : la transition écologique de la mer et du littoral, le développement de l'économie maritime, le bon état écologique des milieux marins et la préservation de l'attractivité du littoral, ainsi que le rayonnement de la France au plan international.

Submersion marine | Inondation épisodique de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères résultant généralement de la conjonction de phénomènes extrêmes (dépression atmosphérique, vent, houle, pluie) et de forts coefficients de marée provoquant une importante hausse du niveau de la mer.

T

Talus continental | Zone de fort dénivelé qui conduit du bord du plateau continental à la plaine abyssale.

Techniques « douces » | Dans le contexte de la réduction de la vulnérabilité d'un territoire littoral, désigne l'ensemble des solutions utilisant la dynamique naturelle des littoraux (installation d'une couverture de débris végétaux sur la dune, végétalisation d'une falaise, rechargement des plages, etc.) par opposition aux méthodes visant à fixer le trait de côte par le recours à des ouvrages de protection.

Trait de côte | Courbe/ligne représentant l'intersection de la terre et de la mer dans le cas d'une marée haute de coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales. Par extension, c'est la limite entre la terre et la mer, c'est-à-dire la côte.

Transition écologique | Évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux – ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Transition énergétique | Passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique.

Transition numérique | Introduction de la numérisation dans toutes les activités humaines dans le but d'optimiser les processus afin d'obtenir un gain de productivité et améliorer la qualité du produit ou service.

Z

Zone de conservation halieutique | Zone maritime présentant un intérêt particulier pour la reproduction, la croissance jusqu'à maturité ou l'alimentation d'une ressource halieutique et dont il convient de préserver ou restaurer les fonctionnalités afin d'améliorer l'état de conservation des ressources concernées.

Zone de protection forte | Espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. Le Programme de mesures du PAMM prévoit la constitution d'un réseau de zones de protection forte répondant à cinq critères : porter sur des enjeux écologiques prioritaires, être prioritairement instituées au sein d'aires marines protégées existantes, disposer d'une réglementation particulière des activités permettant de diminuer significativement ou de supprimer les principales pressions, s'appuyer sur un document de gestion élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP, bénéficier d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités.

Zone de vocation | Zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés et qui ont été identifiées par la Stratégie de façade maritime et représentées sur la carte des vocations. Le découpage de ces zones de vocation a été construit à partir de la superposition des enjeux environnementaux et socio-économiques existants avec prise en compte des évolutions à venir. Selon les zones, la priorité est donnée à une ou plusieurs activités ou exigence environnementale en cohabitation avec d'autres activités. Il s'agit donc de ne pas exclure mais d'encourager la cohabitation des usages au service des objectifs stratégiques identifiés, tout en permettant en cas de litige, de statuer sur les priorités au sein de la zone.

Zone Économique Exclusive | Espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Il s'étend de 12 milles (limite de la mer territoriale) à 200 milles.

Zone fonctionnelle halieutique | Zone répondant aux besoins d'alimentation, de croissance et de reproduction de la ressource halieutique au cours des différents cycles biologiques de sa vie.

Zostère | Plante sous-marine à fleurs, prospérant sur le bas des estrans sableux et le haut de l'avant côte sableuse, sur le littoral atlantique français. Les zostères forment des herbiers dont le rôle biologique et sédimentologique est essentiel.



Conception et réalisation graphique : Mission de Coordination des Politiques Publiques Maritimes et Littorales / Direction Inter-régionale de la Mer Sud-Atlantique (MCPPL / DIRM SA) ■ Photo de couverture : le phare de Cordouan, Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis © Arnaud Bouissou / Photothèque Terra ■ Sources des données des cartes (réalisées par la DIRM Sud-Atlantique) > p. 4 délimitations des façades maritimes : © DIRM SA / CEREMA 2019 - système de coordonnées : Pseudo Mercator EPSG 3857 > p. 12 carte des vocations : ©DIRM SA / CEREMA 2019 - bathymétrie © EMODNet - système de coordonnées : Pseudo Mercator EPSG 3857 > p31 carte des actions : © DIRM SA/CEREMA 2020 - bathymétrie © EMODNet - système de coordonnées : Pseudo Mercator EPSG 3857 ■ Édition Février 2022 ■ Tous droits réservés ■ Imprimé sur du papier certifié PEFC.



Suivre l'actualité #MerLittoral2030
www.merlittoral2030.gouv.fr



www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr



Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

1-3, rue Fondaudège CS 21227
33074 Bordeaux Cedex
Tél. : 33 (0) 5 56 00 83 00
dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr

